

Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF)

Avenant n° 1 au protocole d'accord

signé entre :

la Fédération Internationale du Sport scolaire (ISF), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis BOUJON,

et

la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Victor KOUASSI.

Préambule

Les deux parties conviennent de poursuivre leur coopération telle que définie dans le présent protocole. Afin de conduire un programme commun, chacune des parties accepte de renforcer ses engagements.

Objets

Avec l'objectif de réaliser concrètement un programme d'actions spécifiques en faveur du sport scolaire dans l'espace francophone, les deux institutions se proposent :

- d'identifier l'existant dans les pays membres de la CONFEJES (2002) ;
- d'organiser un colloque mondial réunissant l'ensemble des partenaires concernés par le développement du sport scolaire et universitaire (2003) ;
- de soutenir dans le cadre des politiques sportives nationales des pays membres de la CONFEJES l'organisation de forums nationaux consacrés au développement du sport scolaire et universitaire (2002-2005) ;
- de diffuser le journal de l'ISF à l'ensemble des pays membres de la Confejes (2002-2005) ;
- de favoriser un contact de la Confejes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés de l'ISF (2002-2005) ;
- d'encourager des échanges réguliers entre les partenaires intéressés par le sport scolaire et universitaire ;
- de soutenir un projet commun de conception et de réalisation de publications techniques et pédagogiques (2002-2005).

Une déclaration d'intention commune est jointe au présent avenant dans le but d'informer l'ensemble des partenaires des deux institutions. Perspectives

Le présent avenant renforce les liens qui unissent la CONFEJES et l'ISF. Il offre une opportunité d'élargissement des programmes d'action communs à l'ensemble des deux institutions. Chacune des structures s'engage à promouvoir l'image et la promotion de l'institution signataire. Les deux partenaires signataires s'engagent à adopter une programmation d'action pluriannuelle, pour la période 2002-2005

couvrant les Ve Jeux de la Francophonie. Il est convenu qu'une réunion annuelle soit organisée entre les signataires en amont de la session ministérielle ou de la réunion du Bureau de la CONFESJES afin d'évaluer les projets d'action réalisés dans l'année et de soumettre de nouveaux projets aux ministres, partenaires et membres respectifs.

Les deux parties s'engagent à respecter et mettre en œuvre les termes du présent avenant.

Dakar, le 24 janvier 2002,

Pour l'ISF : le président, Jean-Louis BOUJON

Pour la CONFESJES : le Secrétaire Général, Victor KOUASSI

Déclaration d'intention

La Fédération Internationale du Sport scolaire (ISF), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis BOUJON,

et

la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES), représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Victor KOUASSI,

réunies au siège de la CONFESJES à Dakar les 23 et 24 janvier 2002 conformément au protocole d'accord signé entre les deux institutions, décident :

- de renforcer leur coopération et de l'élargir à leurs partenaires respectifs ;
- de consolider la solidarité entre les pays du Nord et du Sud ;
- d'accroître la prise de responsabilité chez les jeunes ;
- de soutenir l'organisation de la pratique d'activités sportives scolaires en faveur des jeunes filles et jeunes garçons ;
- d'agir en faveur du renforcement de la culture de la paix ;
- de promouvoir le sport à l'école comme un moyen d'éducation, de développement de la santé, d'insertion scolaire et de lutte contre toute forme de déviance.

Chacun des signataires s'engage à assurer la diffusion de ce protocole d'accord auprès de ses partenaires et à assurer la visibilité et la promotion de l'institution co-signataire.

Les deux parties s'engagent à adopter une programmation d'actions pluriannuelle pour la période 2002-2005 couvrant les Ve Jeux de la Francophonie.

Le Secrétaire Général de la CONFESJES et le Président de l'ISF ont convenu de se réunir annuellement en amont de la session ministérielle ou de la réunion du Bureau afin d'évaluer les projets réalisés dans l'année et de soumettre de nouveaux projets aux ministres, aux partenaires et à leurs membres respectifs.

Dakar, le 24 janvier 2002,

Pour l'ISF : le président, Jean-Louis BOUJON

Pour la CONFEJES : le Secrétaire Général, Victor KOUASSI